

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Sécurisation des
arrêts de bus du
ramassage scolaire :
demande d'aide au
titre des amendes de
police**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
28 mai 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A Punanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme Noblia adjointe, rappelle que l'Etat affecte tous les ans, aux collectivités, une dotation relative au produit des amendes de police (circulation routière). Pour les communes de moins de 10 000 habitants, cette somme est allouée par le Département, pour les projets d'investissement portant sur la sécurité des usagers : accès aux réseaux de transports en commun, aménagement des points d'arrêts pour les usagers, aménagement de sécurisation des infrastructures.

La Commune de Cambo-Les-Bains envisage de poursuivre son action dans le cadre de la sécurisation des arrêts de bus dédiés au service des « transports scolaires » afin de de préserver la sécurité des élèves et ce dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Par correspondance adressée le 12 avril 2018, la Commune a saisi le Département des Pyrénées-Atlantiques, pour solliciter une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération d'aménagement et de sécurisation de certains arrêts du circuit pour le ramassage scolaire effectué avec le bus communal.

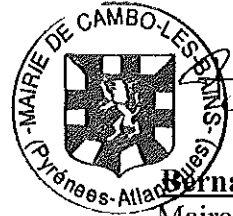
Le Conseil municipal vient de valider la réalisation de cette opération estimée pour un montant HT de 16 578 €

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018